

Wer möchte schon in einer Region leben, in welcher es keine medizinische Versorgung, Läden, Postbetriebe oder Internetanschluss gibt? Sicherlich, ein Einsiedlerleben mag seine positiven Seiten haben. Aber die meisten Menschen sind auf diese Dienstleistungen angewiesen, da sie unsere Grundbedürfnisse decken, Kontakt zu unseren Mitmenschen ermöglichen oder Arbeit und Verdienst geben.

Die obengenannten Dienstleistungen gehören zur sogenannten «Grundversorgung», sie trägt massgeblich zur Attraktivität einer Region bei, sei es als Wohn- oder Arbeitsort. In städtischen Gebieten wird eine gute Grundversorgung als selbstverständlich erachtet, in den Berggebieten und ländlichen Regionen sieht die Situation häufig anders aus. Viele Gemeinden müssen um den Erhalt der Poststelle, Dorfläden kämpfen oder suchen verzweifelt nach einem Nachfolger für einen Hausarzt.

Diese Tatsachen sollten die Gemeinden, Regionen, Kantone sowie den Bund motivieren, nach Lösungen zu suchen, wie die Grundversorgung weiterhin garantiert werden kann. Ein erklärtes Ziel der SAB ist es deshalb auch, die Grundversorgung in einem Verfassungsartikel zu verankern. Jede politische Ebene kann, wie es die verschiedenen Artikel zwischen Seite 6 und Seite 16 aufzeigen, eigene Massnahmen ergreifen, um die Grundversorgung zu verbessern.

Grundversorgung: Eine Notwendigkeit, die anerkannt werden sollte



Vincent Gillioz

Qui souhaiterait habiter dans une région dépourvue de services médicaux, postaux ou encore de connexions Internet ? Vivre comme un ermite a ses charmes... Mais généralement pour une période limitée. Car dans la vraie vie, nous sommes tous dépendants de ces services qui nous permettent d'assurer notre survie, de rester en contacts avec les personnes qui nous entourent et de poursuivre une activité économique. En résumé, l'ensemble des prestations regroupées sous l'appellation de « service universel », va fortement influencer l'attractivité d'une région, aussi bien en tant que lieu d'habitat, que d'espace économique.

Si le service universel semble une évidence pour les centres urbains, ce n'est pas toujours le cas dans les régions de montagne et l'espace rural. Plusieurs villages sont actuellement confrontés à la fermeture d'offices postaux, à la disparition de magasins de proximité ou au non

remplacement d'un médecin de famille...

Cette réalité doit pousser les communes, les régions, les cantons et la Confédération à être attentifs à ce qui se passe sur leur territoire pour éviter que leur population se retrouve face à un service universel amputé. Chacun peut, comme le démontrent les articles disponibles entre les pages 6 à 16, prendre des mesures à son niveau pour anticiper les évolutions à venir. C'est aussi pour cette raison que le SAB estime nécessaire de créer un article sur la desserte de base des services publics, qui serait inscrit dans la Constitution fédérale.

Le service universel : une nécessité qui doit être reconnue